

Nos voyages et sorties 2025-2026



04 79 96 30 77 ou 04 79 96 30 81 www.savatou.fr



SAVATOU
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr
Téléphone : 04 79 96 30 73

DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO
Référence dossier : SA-25-09-0287

Marchés de noël En Alsace

Votre séjour
3 jours 2 nuits

Du vendredi 05 décembre 2025 au dimanche 07 décembre 2025

Terre de tradition, l'Alsace fête Noël avec passion.
Outre Strasbourg, de nombreux villages et villes organisent leur marché de Noël, le plus souvent en des lieux enchanteurs. Nous vous proposons de venir en visiter quelques un !
Intimistes, chaleureux, respectant pour certains des coutumes ancestrales, privilégiant les savoir-faire locaux, ils suscitent un engouement croissant.



A partir de 350 € par personne

Départ du bassin Grenoblois et Chambérien
Départ garanti à partir de 35 participants

Carte nationale d'identité ou passeport valide OBLIGATOIRE

Programme

JOUR 1 : Départ – Mulhouse -Petite Pierre

Départ en bus tôt le matin, de Grenoble, puis ramassage à Chambéry pour une arrivée à Mulhouse vers 12h15.

Déjeuner libre.

Vous commencerez par une visite guidée de la vieille ville de Mulhouse.

Lors de cette visite, vous découvrirez un patrimoine singulier et très diversifié. Vous serez conquis par ces vieilles pierres qui sauront vous raconter le riche passé de la ville : vestiges du rempart médiéval, hôtel de ville du 16e siècle, ensembles manufacturiers, hôtels particuliers

Puis vous profiterez librement du marché de noël :

Sa particularité : toutes les décos sont faites à partir de l'étoffe de Noël, un tissu créé spécialement chaque année dans plusieurs motifs et couleurs pour les fêtes de fin d'année. Cette tradition rend hommage à l'industrie du textile alsacien.

Situé Place de la Réunion, le marché de Noël de Mulhouse revient du 22 novembre au 27 décembre.

En milieu d'après-midi, départ pour rejoindre votre hébergement le Village vacances ULVF « La petite Pierre »

Dîner au village vacances et nuit

JOUR 2 : Strasbourg

Petit déjeuner

En route pour Haguenau et son marché de Noël authentique

Unique Marché de Noël du nord de l'Alsace ouvert tous les jours pendant 5 semaines, le Marché de Noël de Haguenau vous accueille :

produits locaux et artisanaux, décorations de Noël, idées de cadeaux et beaucoup de gourmandises de saison... Artisans, commerçants et associations caritatives seront rassemblés dans 50 chalets installés sur plusieurs rues et places du centre-ville.

Des animations durant toute la période de l'Avent.

Retour au village vacances

Déjeuner au village vacances

En milieu d'après-midi, route pour Strasbourg !

Découvrez librement ses ruelles typiques et les maisons à colombages. Sans oublier ses sites incontournables, la Cathédrale, la Petite France, les Ponts couverts, les Institutions Européenne... Avec ses quelques 300 chalets répartis sur 11 sites au cœur de la ville, le marché de Noël de Strasbourg est un des plus grands d'Europe. Vous y trouverez de l'artisanat, des produits alimentaires et des décorations typiques du Noël alsacien.

Depuis désormais quatre siècles, l'emblématique "Christkindelsmärik" déploie toute sa magie au cœur de la capitale européenne. Plus de 300 chalets en bois, répartis sur différentes places de la ville, vous invitent aux découvertes les plus envoûtantes dans une atmosphère féerique

En soirée, découvrez des illuminations de Noël : la place de la cathédrale, la place Kléber, le Carré d'Or, la place Gutenberg,

Dîner libre dans la ville

Retour tardif au village de vacances

Nuit

JOUR 3 : Ribeauvillé - Colmar -Retour en région

Petit déjeuner

Départ à la découverte des petits marché alsaciens.

Arrêt à Ribeauvillé pour découvrir un très beau village.

Rendez-vous incontournable du Noël alsacien, le marché de Noël de Ribeauvillé saura vous séduire par son originalité et son authenticité. Les décors scintillent, les maisons à colombages servent d'écrin à la fête et les rues pittoresques invitent aux plus belles déambulations.

Faites la rencontre des marchands, parés de costumes d'époques, et dénicchez des trésors d'artisanat sur leurs stands et étals sublimement décorés.

Gourmets, délectez-vous de spécialités médiévales ! Le fumet du sanglier à la broche et des soupes mitonnées vous plongent encore un peu plus dans l'ambiance médiévale. On les déguste volontiers accompagnés d'une cervoise, d'un vin chaud ou d'un jus de pomme fraîchement pressé pour les plus petits.

Déjeuner libre

L'après-midi, route vers Colmar pour une balade libre au cœur du marché de noël de Colmar. Laissez-vous séduire par l'atmosphère intime et chaleureuse de cette ville d'art et d'histoire dont le patrimoine exceptionnel sert d'écrin à la fête. Partout où le regard se pose, ce ne sont que des vitrines et maisons décorées, des successions de rues et de ruelles animées, où se mêlent des odeurs d'orange et de cannelle.

Départ de Colmar vers 17h

Diner libre en cours de route

Fin de prestation

L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Tarif TTC Base 35 personnes

Tarif adulte : 350€

Tarif Enfant de 3 à 13 ans inclus : 295€ logé avec 2 adultes

Notre tarif comprend :

- ⌚ Le transport en autocar grand tourisme,
- ⌚ L'hébergement en nuit et petit déjeuner
- ⌚ Le déjeuner du jour 2 et le dîner du jour 1 hors boissons
- ⌚ La visite guidée de la vieille ville de Mulhouse
- ⌚ Les visites mentionnées,

Notre tarif ne comprend pas :

- ⌚ Les boissons,
- ⌚ Les dépenses à caractère personnel,
- ⌚ L'accompagnement,
- ⌚ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ⌚ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- ⌚ Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (+50€),

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Crédit photo : OT Strasbourg

SAVATOU
29 avenue Jean Jaurès - 73000 – CHAMBERY
www.savatou.fr
Téléphone : 04 79 96 30 73

DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO
Référence dossier : SA-26-06-0028



Opéra de Lyon

Les contes d'Hoffmann

Le samedi 03 janvier 2026

L'Opéra national de Lyon vous ouvre ses portes.

Partez en immersion pour un voyage fascinant au cœur de la création contemporaine d'opéra, de danse et de concerts, dans l'une des premières grandes réhabilitations contemporaines réalisée par l'architecte Jean Nouvel en 1993.



Crédit photos : opéra-lyon.com

Départ de Chambéry et Grenoble

A partir de 55€ / par personne

Départ garanti à partir de 35 personnes.

Programme

Départ en début d'après-midi, pour rejoindre Lyon.

Dépose dans le centre de Lyon.

13h30 : Visite guidée de l'Opera : Accompagné d'un guide fin connaisseur, arpentez les 17 étages d'un lieu unique mêlé d'histoire, d'innovation et de modernité.

Puis temps libre pour profiter des illuminations des fêtes de fin d'année.

Pour ceux qui le souhaitent, à 19h, représentation du célèbre opéra « **Les contes d'Hoffmann** » de Jacques Offenbach – opéra fantastique en 5 actes, mis en scène par Laurent Pelly.

Il s'agit de 3 incarnations de l'amour racontées par Hoffmann lui-même :

Olympia – « poupée inerte au cœur glacé »,

Antonia – « la virtuose »

et Giulietta – « la courtisane au front d'airain ».

Et 4 incarnations du mal : le conseiller Lindorf, Coppélius, le docteur Miracle et Dapertutto.

Un opéra de :Jacques Offenbach

Direction musicale (du 16 au 29 déc. 2025) Emmanuel Villaume

Direction musicale (du 1er au 5 janv. 2026) Charlotte Corderoy

Mise en scène : Damiano Michieletto

Langue : En français

Traversant ces contes fantastiques et fantasmatiques, dont il est à la fois l'auteur et le héros, Hoffmann ; au milieu de ce jeu de miroirs, son désir éclate en mille reflets, ne laissant place, à la fin, qu'à la Muse, à la vérité nue de l'art et du poète.

Durée de l'opéra : 3h55 dont 2 entractes.



Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.

L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Tarif TTC

Prix (TRANSPORT et VISITE) : 55€ par personne

Prix (BILLET LES CONTES D'HOFFMANN série C) : 54€ par personne

Notre tarif comprend :

- ⌚ Le transport en autocar grand tourisme

Notre tarif ne comprend pas :

- ⌚ L'entrée au spectacle Les contes d'Hoffmann (+54€)
- ⌚ Les repas et boissons
- ⌚ Les dépenses à caractère personnel
- ⌚ L'accompagnement
- ⌚ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ⌚ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

carte nationale d'identité ou passeport valide
Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.



SAVATOU
29 avenue Jean Jaurès - 73000 – CHAMBERY
www.savatou.fr
Téléphone : 04 79 96 30 73

DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO
Référence dossier : SA-26-06-0028

Opéra de Lyon

Opéra Billy Budd Le samedi 21 mars 2026

L'Opéra national de Lyon vous ouvre ses portes.

Partez en immersion pour un voyage fascinant au cœur de la création contemporaine d'opéra, de danse et de concerts, dans l'une des premières grandes réhabilitations contemporaines réalisée par l'architecte Jean Nouvel en 1993.



Crédit photos : opéra-lyon.com

Départ de Chambéry et Grenoble 99€ par personne

Départ garanti à partir de 35 personnes.

Programme

Départ en début d'après-midi, pour rejoindre Lyon.
Dépose dans le centre de Lyon.
Temps libre dans Lyon

Pour ceux qui le souhaitent, 18h30 : (gratuit)

Dans l'Amphi de l'Opéra de Lyon, grand entretien pour découvrir et approfondir le projet de Richard Brunel, metteur en scène du spectacle, sa genèse et sa réalisation.

Durée 1h

A 20h, représentation .

L'Opéra de Lyon présente pour la première fois « Billy Budd », du compositeur Benjamin Britten. Histoire émouvante d'un homme innocent confronté à l'injustice et à la cruauté humaine.

Tiré d'un roman d'Herman Melville : L'action se déroule dans l'espace clos d'un navire anglais, où le compositeur décrit le dilemme moral qui tourmente son capitaine.

À bord d'un navire de guerre britannique, en 1797, un matelot timide et exemplaire, Billy Budd, suscite la haine et la jalousie irraisonnée du maître d'armes d'un navire. Ce dernier l'accuse à tort de fomenter une mutinerie. Sans défense, le jeune marin tue par accident son accusateur. Il est condamné à mort et exécuté, au grand dam du capitaine, pourtant plein d'humanité mais incapable de passer outre les règles navales.

En anglais surtitré en français

Opéra en 2 actes

Livret de Edward Morgan Forster et Éric Crozier d'après la nouvelle de Herman Melville

Deuxième version créée à Londres en 1964

Durée 3h20 dont 1 entracte



Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.

L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Tarif TTC

Prix : 99€ par personne

Notre tarif comprend :

- ⌚ Le transport en autocar grand tourisme
- ⌚ Le billet série C pour l'opéra BILLY BUDD

Notre tarif ne comprend pas :

- ⌚ Les repas et boissons
- ⌚ Les dépenses à caractère personnel
- ⌚ L'accompagnement
- ⌚ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ⌚ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

carte nationale d'identité ou passeport valide
Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.



SAVATOU
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr
Téléphone : 04 79 96 30 73



DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO

Votre journée à Cerdon

Grottes, Cuivrerie et Soieries Bonnet

Samedi 25 avril 2026

Venez explorer la vallée de l'Ain !

Vous vivrez une expérience souterraine incroyable, dans un décor façonné par l'eau depuis le fond des âges dans **les grottes du Cerdon**.

Vous découvrirez une aventure industrielle de plus de 200 ans :

La Cuivrerie de Cerdon qui offre une incroyable immersion dans les secrets des ateliers et propose des démonstrations de savoir-faire uniques tout au long de la visite.

Les Soieries Bonnet, Mémoire d'une industrie d'excellence, elles constituent le plus important fonds du patrimoine de l'industrie textile à l'échelle internationale.



A partir de 72€ par personne

Départ garanti à partir de 35 personnes.

Programme

Départ en bus bassin grenoblois, ramassage bassin Chambéry, direction la vallée du Cerdon

En milieu de matinée, vous commencerez par **la visite des Grottes du Cerdon**

Nichées dans un écrin de verdure, Les Grottes du Cerdon vous font découvrir un monde venu du fond des âges !

Vous rejoignez l'entrée du domaine souterrain des Grottes à pied (10 minutes de marche).

Puis, dans le lit de la rivière aujourd'hui disparue, vous poursuivez un cheminement étrange, surprenant et grandiose, résultat du lent travail des eaux tumultueuses des grandes périodes glaciaires du début du Quaternaire.

Vous pourrez ensuite rejoindre l'abri rocheux autrefois habité par nos ancêtres et profiter d'un panorama inédit sur le vignoble de Cerdon.

Le passage sous un porche majestueux conclut cette visite.

Pour cette visite, nous vous conseillons de prévoir un vêtement chaud même par forte chaleur (passage à 4°C pendant 5 à 10 mn) et des chaussures confortables (retour des grottes par un sentier en sous-bois).

Transfert en bus pour rejoindre Cerdon

Déjeuner libre

Visite de la Cuivrerie de Cerdon

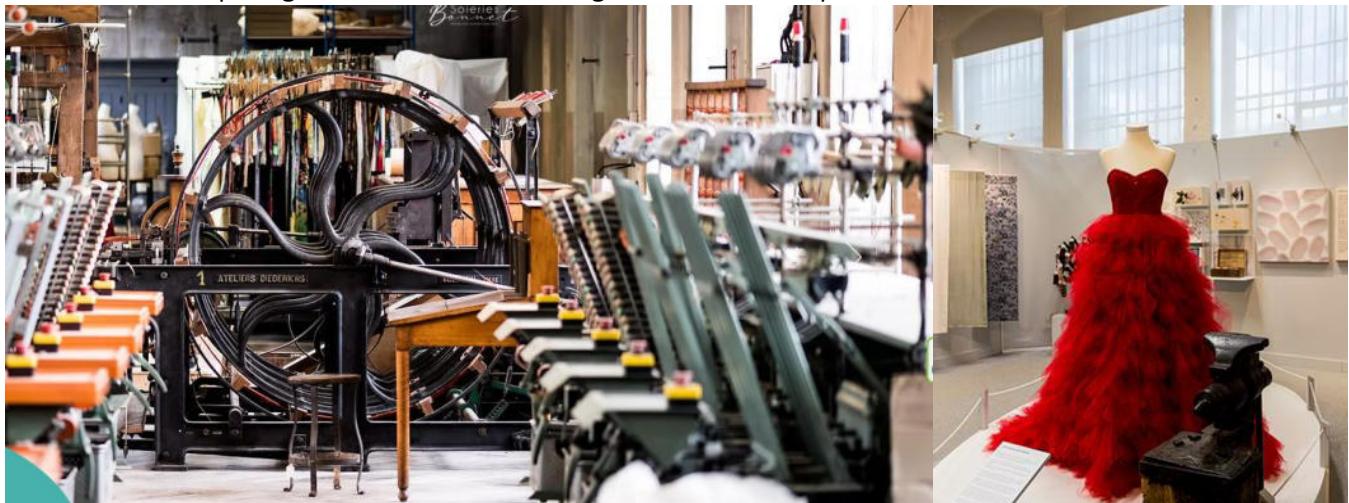


Témoin d'une aventure industrielle de plus de 150 ans, la Cuivrerie de Cerdon renaît pour vous offrir une immersion spectaculaire dans les secrets des ateliers et vous faire découvrir des savoir-faire uniques.

Durée : 1h30 – Visite en autonomie

Enfin, transfert en car pour rejoindre **le Musée des Soieries Bonnet**

Visitez l'une des plus grandes usines de tissage de soie d'Europe !



Vous avez la visite guidée des anciens ateliers de tissage, puis vous profiterez librement des expositions permanentes .

Une expérience inoubliable au cours de laquelle vous assisterez à des démonstrations de machines, vous découvrirez le savoir-faire ouvrier, vous admirerez des étoffes uniques imaginées pour les plus grandes maisons (Dior, Chanel...) et vous vous immergerez dans le fonctionnement d'une usine qui a employé jusqu'à 1200 personnes.

Route pour rejoindre votre région

Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Tarif TTC

Par personne, sur la base de 35 personnes (adulte/enfant)

72,00 €

Notre tarif comprend :

- ⌚ Le transport en autocar,
- ⌚ la visite guidée des grottes
- ⌚ la visite libre de la cuvrière
- ⌚ La visite guidée du musée des soieries Bonnet

Notre tarif ne comprend pas :

- ⌚ Les repas : +25€ hors boissons
- ⌚ Les boissons au repas
- ⌚ Les dépenses à caractère personnel,
- ⌚ L'accompagnement,
- ⌚ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ⌚ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.



SAVATOU
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr
Téléphone : 04 79 96 30 73

DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO



Escapade à Milan

Week-end de l'ascension

Séjour 3 jours /2nuits
Du 15 au 17 mai 2025



Crédit photo – SAVATOU

A partir de 525€ par personne

Départ garanti à partir de 35 personnes.

Pour les ressortissants français : Carte d'identité ou passeport en cours de validité

Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite

Nous préciser les allergies alimentaires à l'inscription

Programme

JOUR 1 : DEPART REGION - MILAN

Départ tôt le matin, du bassin Grenoblois, ramassage dans le bassin chambérien.
Route en car pour rejoindre Milan
Déjeuner au restaurant

Remise de casques d'écoute à disposition 3 jours à Milan
En début d'après-midi, vous commencerez par la visite guidée de Milan:

Connue comme une ville d'art et d'histoire, vous percevrez les richesses de cette ville.
Vous découvrirez le Castello Sforzesco, une forteresse médiévale transformée en palais par la dynastie Sforza en 1450, puis la Piazza del Teatro où se trouve le célèbre théâtre de la Scala, véritable temple de l'opéra. En traversant la Galerie Vittorio Emanuele, peuplée de magasins et de cafés très colorés, on arrive sur la Piazza del Duomo, avec sa splendide cathédrale (visite extérieure et entrée), emblème de l'art gothique italien avec ses pinacles, ses flèches et ses 3400 statues.

Diner au restaurant
Nuit à l'hôtel type B&B san siro ou B&B sesto Marelli ou similaire

JOUR 2 : MILAN

Petit déjeuner à l'hôtel
Visite guidée de la pinacothèque de Brera à Milan en 2 heures
Entrée à la Pinacothèque de Brera
La Pinacothèque de Brera est le premier musée de Milan et l'une des galeries les plus importantes du monde, car elle y accueille certaines peintures, anciennes et modernes, parmi les plus prestigieuses, et d'importantes sculptures d'artistes italiens du XX siècle.
Parmi les œuvres exposées, il est possible d'apprécier les chef-d'œuvres de Gentile da Fabriano, Mantegna, Bellini, Tintoretto, Bramantino, Piero della Francesca, Raffaello Sanzio, Caravaggio et Tiepolo.

Déjeuner libre
Après midi libre
Connue dans le monde entier comme capitale de la mode et du shopping, Milan n'est pas que ça. c'est une ville qui mélange un grand passé avec ses monuments magnifiques et ses œuvres d'art inestimables et l'atmosphère dynamique et vivante avec ses quartiers modernes et branchés.
En option : Visite du musée de la Scala : +29€ par personne (avec un minimum de 20 inscrits)

Dîner libre dans Milan
Transfert en bus pour rejoindre votre hôtel
Nuit à l'hôtel

JOUR 3 : MILAN LAC DE COME

Petit déjeuner à l'hôtel
Départ vers le lac de Come
Le matin, entrée et visite guidée de Villa Carlotta sur le lac de Come
Cette villa néoclassique italienne est située sur les rives du lac de Côme. Elle abrite une riche collection d'art et est célèbre pour son vaste jardin botanique, qui fait partie des grands jardins italiens.
Déjeuner au restaurant à Cadenabbia
Transfert en car pour rejoindre Come pour une après midi libre
Vers 17h00, départ pour rejoindre votre région

Budget

Tarif TTC	
Par personne,	525,00 €
Supplément chambre individuelle	+70€
Visite et entrée pour le musée de Scala par personne (base 20 personnes)	+29€

Notre tarif comprend :

- ⌚ Transport en car de tourisme
- ⌚ Logement en hôtel 3* en nuit et petit déjeuner, en périphérie de Milan
- ⌚ La taxe de séjour
- ⌚ Les repas suivants :
 - 1 Déjeuner du jour 1 au restaurant hors boissons sauf ¼ d'eau minérale incluse
 - 1 Diner du jour 1 au restaurant hors boissons sauf ¼ d'eau minérale incluse
 - 1 Déjeuner au restaurant le jour 3 hors boissons sauf ¼ d'eau minérale incluse
- ⌚ Les visites et entrées suivantes :
 - Visite guidée de Milan en demi-journée et entrée à la Cathédrale de Milan
 - Visite guidée de la pinacothèque de Brera à Milan en 2 heures et entrée
 - Visite guidée de Villa Carlotta sur le lac de Come en demi-journée et entrée
 - Ecouteurs à disposition 3 jours à Milan
- ⌚ La taxe d'entrée à Milan pour le car

Notre tarif ne comprend pas :

- ⌚ Les boissons aux repas, (sauf ¼ d'eau minérale incluse)
- ⌚ D'éventuelles taxes introduites à l'avenir
- ⌚ Les dépenses à caractère personnel,
- ⌚ L'accompagnement,
- ⌚ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ⌚ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,35% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- ⌚ Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (+70€),

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.



SAVATOU
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY



www.savatou.fr
Téléphone : 04 79 96 30 73

DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO

FUTUROSCOPE

Rendez vous gare

Train spécial direct Lyon/ Le Futuroscope

Votre séjour

2 jours 1 nuit

Du samedi 06 juin 2026 au dimanche 07 juin 2026



Crédit photo : Futuroscope

A partir de 365 € par personne en chambre double

Départ garanti à partir de 35 participants

Places limitées

Inscriptions prises dans l'ordre des demandes

Programme

JOUR 1 : SAMEDI

Rdv gare Lyon St Exupéry.

TGV direct : départ de gare de Lyon St Exupéry - arrivée Gare du Futuroscope

Horaires à titre indicatif : départ à 07h55, arrivée Futuroscope à 11h17

A votre arrivée en gare du Futuroscope, vos bagages seront pris en charge.

Transfert de bagages/Gare Futuroscope/Hôtel inclus.

Vous irez directement au parc profiter de votre **1ere journée de découverte**.

Déjeuner et dîner libre sur le parc.

Spectacle nocturne la nuit des songes : PLONGEZ DANS L'UNIVERS MERVEILLEUX DES RÊVES.

Vous partirez en quête de la mystérieuse Clé des Songes. Vous vous laisserez porter par la féerie des effets aquatiques, des jeux de lumière et des projections d'images sur écrans d'eau.

Nuit à l'hôtel du Futuroscope 1*

Accès au parc par la passerelle piétonnière située à côté de l'hôtel, ou par l'entrée principale du parc (à 8 min à pied).

JOUR 2

Petit-déjeuner au Futur'Oh.

Accès au parc par la passerelle piétonnière située à côté de l'hôtel, ou par l'entrée principale du parc (à 8 min à pied).

2ème journée de découverte libre du parc.

Déjeuner libre.

Train direct :

Départ de la Gare du Futuroscope - arrivée à Lyon St Exupéry.

Horaires à titre indicatif : départ à 17h28, arrivée Futuroscope à 20h57

Fin de nos services

Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.

L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Tarif TTC

Par adulte, sur la base de 2, 3 ou 4 adultes par chambre	365 €
Par enf -12 ans logé avec un adulte de + 13 ans et plus.	240 €
Enf-5ans : 1 enf par chambre maximum (hors place assise dans le train)	Gratuit

Notre tarif comprend :

- ⌚ Trajet en TGV A/R Lyon /Futuroscope/Lyon
- ⌚ 2 jours d'accès au Parc
- ⌚ Le Transfert des bagages : Gare – Hôtel - Gare
- ⌚ L'hébergement Nuit d'hôtel en chambre familiale + petit-déjeuner
- Chambres familiales jusqu'à 4 personnes
- Hôtel du Futuroscope ★ACCÈS DIRECT AU PARC DEPUIS LA PASSERELLE
- ⌚ La taxe de séjour
- ⌚ Les E carnets de voyage et le dossier accompagnateur.

Notre tarif ne comprend pas :

- ⌚ Le transfert en car de votre ville à la gare de Lyon SAINT EXUPERY

- ⌚ Les repas et Les boissons,
- ⌚ Place assise A/R enfant moins de 5 ans* : +50€
- ⌚ Les repas et Les boissons,
- ⌚ **Prestations optionnelles en supplément :**
 - Billet d'entrée Aquascope : Adulte 36 €/ Enfant de 5-12 ans : 30 €. A confirmer à la réservation (créneau horaire d'arrivée communiqué après réception des effectifs définitifs). Gratuit pour les moins de 5 ans.
 - Tickets gourmands : 20 €/ticket, à confirmer à la réservation
 - Coupon repas Space Loop restaurant : +26€ par adulte /16€par enfant de 5-12 ans
- ⌚ Les dépenses à caractère personnel,
- ⌚ L'accompagnement,
- ⌚ Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- ⌚ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,25% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.



SAVATOU
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr
Téléphone : 04 79 96 30 73



DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO
Référence dossier : SA-25-02-0190

Egypte - Croisière Naya

Au fil du Nil

Croisière 5*
8 jours 7 nuits
départ le samedi entre le 03 et le 31 octobre 2026



Rendez-vous aéroport de Lyon
A partir de 1390€par personne

Départ garanti à partir de 35 personnes.

Pour les ressortissants français : Passeport en cours de validité et valable 6 mois après la date de retour, autorisation parentale et livret de famille pour les enfants mineurs,
Visa obligatoire : Le visa est obligatoire
Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.
Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr
Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite

Programme

JOUR 1 : LYON– LOUXOR

Rendez-vous à l'aéroport de Lyon.

Départ par vol spécial pour Louxor.

Accueil et assistance aux formalités de douane.

Transfert et installation à bord de votre bateau de croisière 5*(Norme Locale) Magic 1 ou similaire.

JOUR 2 : LOUXOR – KARNAK

Petit déjeuner, puis départ pour **la visite du Temple de Karnak** : élevé à la gloire du dieu Amon et dont tous les vestiges ne sont pas tous dégagés, il est relié au temple de Louxor par une allée de Sphinx. Huit siècles se sont écoulés entre le début de la construction de cet ensemble et son achèvement. On y remarque le grand temple d'Amon, la cour ornée de portiques, les temples de Ramsès III et Seti II, l'allée de Béliers.

Retour au bateau ou continuation pour d'autres excursions optionnelles que pourra vous proposer votre guide.

Dans l'après-midi, vous pourrez flâner à loisir dans les souks ou découvrir la ville le long du Nil ou parcourir la fameuse allée des béliers récemment restaurés.

Dîner et nuit sur le bateau

JOUR 3 : LOUXOR – THEBES – ESNA

Petit déjeuner. Départ pour Thèbes et les éternelles demeures des pharaons de la XVIIIe à la XXe dynastie sur la rive gauche du Nil.

Visite de la Vallée des Rois. C'est dans la roche calcaire de la montagne thébaine, sur la rive ouest du Nil et près de Louxor, qu'ont été placés les tombeaux des pharaons du Nouvel Empire (1539-1075 av. J.-C.), de Thoutmôsis I à Ramsès XI. À cette époque, la vallée est devenue un cimetière royal pour les pharaons mais également les reines, les princes, les hauts dignitaires et les élites des 18e, 19e et 20e dynasties. Les tombeaux richement décorés sont une preuve de la préparation précautionneuse pour le voyage vers le Paraphe du client nouveau monde, dans lequel les pharaons rejoignaient les dieux. Vous aurez, en option, la possibilité de découvrir l'une des nombreuses autres merveilles tels que : la vallée des reines, le temple de la reine Hatshepsout, la vallée des artisans ou le temple de Ramsès III.

Sur le chemin du retour, **arrêt photo aux célèbres Colosses de Memnon** : 2 statues jumelles géantes sculptées dans le gré, témoins des splendeurs passées du temple d'Aménophis III.

En cours de journée, départ en navigation vers Edfou en passant par l'écluse d'Esna.

Dîner et nuit sur le bateau

JOUR 4 : ESNA – EDFOU – KOM OMBO

Journée de navigation.

Visite du Temple d'Edfou édifié en l'honneur d'Horus, le temple fût enseveli sous les limons puis dégagé et restauré. Il présente aujourd'hui un état de conservation exceptionnel, il est, après Karnak, le plus grand temple d'Egypte.

En fin de journée **visite du temple ptolémaïque de Kom Ombo**. Telle une Acropole, le temple surplombe le Nil d'une quinzaine de mètres. Rare particularité : ce temple est à la fois dédié aux dieux Horus le faucon et Sobek le crocodile. Entre ces deux visites, détendez-vous sur le pont supérieur du bateau et admirez le spectacle immuable des felouques glissant silencieusement entre les joncs, les palmiers, et les maisons en torchis dispersés dans les champs, avec l'immense désert au-delà des rives du fleuve!

Dîner et nuit sur le bateau

JOUR 5 : ASSOUAN – PHILAE

Dernière grande ville du sud de la Haute- Egypte, Assouan se trouve aux portes du désert. L'histoire d'Assouan commence sur l'île Eléphantine. Elle fut capitale de Nubie et de la Haute Egypte. On y trouvait le sanctuaire du dieu-bélier Khnoum, et le fameux nilomètre, qui prévoyait et mesurait les crues du Nil. Son cadre pittoresque et sa douceur de vivre en font une des plus agréables villes d'Egypte.

En route pour **la découverte du petit et le haut barrage d'Assouan**.

Le premier construit par les britanniques a créé le petit lac où se trouve le temple de Philae, le second, qui est l'un des plus gigantesques ouvrage du genre, a enfin su raisonner le Nil et ses crues dévastatrices. Vous profiterez également de cette matinée pour une sympathique **balade en felouque**.

En option (payable sur place) : Vous pourrez découvrir : le Temple de Philae, le village nubien, le temple de Kalabsha, le jardin botanique, Possibilité d'assister au spectacle Son et Lumière du temple de Philae.

Dîner et nuit sur le bateau

JOUR 6 : ASSOUAN – ABOU SIMBEL (en option) – ASSOUAN

En option (réglable sur place) : Laissez-vous tenter par quelques visites complémentaires tel que l'Obélisque inachevé ou optez pour la merveille du sud : le fabuleux temple d'Abou Simbel.

Réveil matinal ! Aux confins du Sud de l'Egypte, au bord du lac Nasser, découvrez le temple unique dédié à la grandeur de Ramsès II et de son épouse Néfertari (trajet en autocar ou en avion).

Navigation à destination de Louxor en cours d'après-midi. Profitez du spectacle magique qui vous est offert sur les rives du Nil pendant votre navigation ou détendez-vous sur le pont supérieur.

Dîner et nuit sur le bateau

JOUR 7 : LOUXOR

Journée consacrée à la découverte libre de la ville ou excursion en option

Soit Visites Abydos et Dendérah en journée : +104€ par personne (descriptif ci-dessous)

Soit journée au Caire : +417€ par personne (descriptif ci-dessous)

Dîner et nuit sur le bateau

JOUR 8 : LOUXOR – LYON

Petit déjeuner. Transfert à destination de l'aéroport international de Louxor.

Assistance aux formalités de douane. Départ à destination de Lyon.

Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.

L'ordre des visites peut être inversé.



Votre bateau : Le Magic 1 est un 5* (normes égyptiennes)

Votre confort :

Votre bateau de croisière est composé de 72 cabines donnant toutes sur l'extérieur avec une baie vitrée.

Entièrement climatisé, chaque cabine possède également l'air conditionné avec réglage individuel, téléphone intérieur, télévision, voltage 220V.

Votre salle de bains dispose d'une douche.

Un sèche-cheveux est à disposition à bord.

Salon de lecture & coin internet.

Boutiques de souvenirs, service de blanchisserie et service médical sur demande.

Configuration :5 Ponts

1er Pont (pont inférieur) : restaurant et 8 cabines.

2ème Pont (pont principal) : réception, salon & bar et 8 cabines.

3ème Pont : salon de lecture, coin internet, billard and 28 cabines.

4ème Pont : bazars et 28 cabines.

Sun Deck : piscine & bar

Vos repas :

Vous prendrez vos repas au restaurant principal avec un service sous forme de buffet (port du pantalon demandé pour les dîners).

Cuisine internationale et spécialités locales.

Animation Naya

***Vos activités et loisirs :**

Pont supérieur aménagé : piscine, chaises longues, solarium avec chaises longues, espace avec terrasse pour prendre un verre.

A l'intérieur, agréable salon avec bar et piste de danse.

***Animation**

Notre chef animateur vous proposera un programme adapté à l'ambiance conviviale et veillera à l'organisation de moments conviviaux et ludiques.

Le programme d'activités en journée et soirée (6 jours par semaine) est affiché et consultable sur un panneau dédié.

Pour enrichir votre voyage, vivez des Moments privilégiés en compagnie de notre animateur

- Le Naya Gourmand : profitez d'un instant autour de la gastronomie locale,
- Le Naya Fun : amusez-vous grâce à une activité ou une soirée à thème,
- Le Naya Escapade : découvrez le monde des épices au cœur des marchés locaux.
- Le Naya Terre : découverte de la nature, faune ou flore mais également sensibilisation sur le respect de notre terre.

Activités et loisirs

Pont supérieur aménagé : piscine, chaises longues, solarium avec chaises longues, espace avec terrasse pour prendre un verre. A l'intérieur, agréable salon avec bar et piste de danse

Restauration

Vous prendrez vos repas au restaurant principal avec un service sous forme de buffet (port du pantalon demandé pour les dîners). Cuisine internationale et spécialités locales

Vos excursions en option (réservables et payables uniquement de France)

*Forfait Ramsès : 124 € par personne.

5 visites guidées complémentaires et accompagnées par nos guides francophones égyptologues.

-Le Temple de Louxor :

statues pharaoniques, ses murs ornés de hiéroglyphes, sa majestueuse allée de sphinx et son obélisque, dont le double se dresse place de la Concorde à Paris !

-Le Temple d'Isis à Philae :

Il était voué au culte d'Isis et d'Osiris, son époux. Le plus ancien édifice est le portique de Nectanebo 1er.

Furent ensuite construits au fil des siècles, le grand temple d'Isis avec ses pylônes

monumentaux, le petit temple d'Hathor et le kiosque de Trajan où accostaient les processions.

-L'Obélisque inachevé :

Les grands monuments de l'Égypte antique témoignent des efforts fournis par le peuple égyptien pour faire naître les énormes édifices commandés par leurs rois. Les plus célèbres d'entre eux sont sans doute les obélisques. La carrière de granit d'Assouan abrite le fameux obélisque inachevé. Construit il y a près de 1 500 ans avant Jésus-Christ, ce monument monolithique permet aux touristes et aux archéologues de notre époque de découvrir les secrets des plus grands obélisques érigés un peu partout dans le pays.

-La Vallée des Reines :

La vallée des Reines, fascinante nécropole considérée comme la « chapelle Sixtine » de l'Égypte ancienne.

Moins célèbre que la vallée des Rois, le site regorge pourtant de beautés et d'enseignements, bouleversant nos connaissances sur le statut de la femme dans l'Antiquité.

-Le Temple de la reine Hatchepsout

Le temple de la Reine Hatchepsout situé sur le site de Deir el Bahari. Cet impressionnant temple creusé dans la roche est l'œuvre de Senenmout, l'architecte de la reine Hatchepsout.

Il est composé de trois terrasses superposées reliées entre elles par des rampes. Les décorations murales révèlent quelques belles scènes (de chasse ou de l'expédition au pays de Pount).

*Forfait Visites d'Abydos et Dendérah incluant le déjeuner : 104 € par personne.

(Non cumulable avec la journée au Caire).

Départ matinal pour Abydos. La ville sainte - et ville d'Osiris, régent du royaume des morts et dieu de la résurrection - est aussi un haut lieu de pèlerinage depuis l'Ancien Empire. Le temple qui date de Sethi Ier est une merveille avec ses bas-reliefs riches en couleurs, dont la finesse d'exécution marque la naissance de l'art ramesside. Sur la route du retour, visite du temple de Dendérah, le spectaculaire temple d'Hathor, déesse de la joie et de l'amour, protectrice des femmes mais aussi nourrice des pharaons. Isolé à la limite des cultures et du désert, l'unique vestige de l'ancienne cité de Dendérah est particulièrement bien conservé, avec ses chapelles richement décorées, ses colonnes aux chapiteaux à tête de vache, ses couloirs et ses escaliers obscurs, ses terrasses et son toit d'où l'on profite d'une vue splendide sur la campagne de Haute Egypte.

*La journée au Caire : 445 € par personne

(non cumulable avec le forfait Abydos et Dendérah)

Envol matinal pour une découverte unique des lieux les plus célèbres de la capitale Egyptienne : à l'arrivée au Caire, transfert pour la visite du site des Pyramides de Gizeh & du Sphinx.

Après le déjeuner, direction le grand Musée Egyptien et ses fabuleux trésors. Découverte du grand Bazar de Khan el Khalili.

Transfert à l'aéroport et envol en fin de journée pour Louxor.

Budget

Tarif TTC

Par personne, en cabine double

1390,00 €

Notre tarif comprend :

- ⌚ Le vol aller et retour LYON/LOUXOR sur vols spéciaux.
- ⌚ Le forfait taxes et redevances des aéroports (sujets à modifications).
- ⌚ L'accueil à l'arrivée.
- ⌚ Le transfert aller et retour de l'aéroport et du bateau
- ⌚ 7 nuits en bateau 5* (Magic 1 ou similaire) en cabine double standard
- ⌚ La formule tout inclus à bord
- ⌚ 8 visites dont vallée des Rois
- ⌚ Les moments Naya
- ⌚ Les entrées et visites prévues selon programme.

Notre tarif ne comprend pas :

- ⌚ Les visites et toutes excursions optionnelles v(voir paragraphe vos excursions en option)
- ⌚ Les frais de visa et les pourboires obligatoires du personnel de bord (68€) à régler sur place au représentant local en espèces
- ⌚ Les dépenses personnel
- ⌚ Les pourboires aux guides et aux Chauffeurs (3€ / jour / personne).
- ⌚ Le supplément cabine individuelle – nous consulter
- ⌚ Toutes hausses carburant éventuelles survenant à +30 jours du départ.
- ⌚ L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 2,35% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien : 100% cf. nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme.

Cession du contrat : cf. conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour chaque ressortissant français (adultes, bébés et enfants et bébé), sont obligatoires :

- **un passeport fortement conseillé** OU une carte nationale d'identité (CNI) plastifiée, en cours de validité et ce au moins 6 mois après la date de retour,

Visa obligatoire : Le visa est obligatoire. Le visa de tourisme peut être obtenu auprès d'un consulat égyptien en France (demande à déposer très en amont de la date de départ souhaitée) ou à l'arrivée en Égypte (conseillé).

Merci de nous faire parvenir la copie des passeports à l'inscription.

Nous vous invitons à vous tenir informé des dernières réglementations en vigueur en consultant le site suivant : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>

Pourquoi inscrire son voyage sur le site officiel du gouvernement français « Ariane » ?

Au cours de votre voyage, et si la situation du pays le justifie :

Vous recevrez par e-mail ou SMS des informations et des consignes de sécurité.

La personne de contact désignée sur votre compte pourra également être prévenue le cas échéant.

Les règles relatives au franchissement des frontières propres à chaque pays étant amenées à évoluer,

Il est vivement conseillé de se reporter à la rubrique "conseils aux voyageurs" du site France Diplomatie, <https://www.diplomatie.gouv.fr/>.

Important : les autorités égyptiennes n'acceptent pas les cartes nationales d'identité dont la validité a été prorogée de cinq ans par les autorités françaises. Nous vous recommandons de voyager avec un passeport.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite. Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Bon à savoir

Attention : en fonction des horaires arrivée/ départ et de certains impératifs locaux, l'ordre des visites pourra être modifié, mais toutes celles mentionnées au programme seront assurées.

Les forfaits Caire et Abydos & Denderah sont non cumulables et soumis à un minimum de 6 participants.

Bateaux amarrés à l'extérieur de Louxor. Possibilité de rejoindre le centre-ville en taxi.

Circuit (ou croisière) non adapté et déconseillé aux personnes à mobilité réduite.

Possibilité d'acheter une carte internet de 2 Giga pour environ 10 € ou une carte SIM de 8 Giga à environ 22 €.

Durant les excursions, 1 guide pour un groupe de maximum 35 personnes sans audio guide.

Prévoir vos devises car il n'y a pas de bureau de change à bord.

Présence d'une équipe de sécurité à bord.

Voyager à bord d'un bateau implique certaines gênes sonores (bruit de moteur) plus ou moins importantes selon l'emplacement de votre cabine.

Dépenses personnelles, excursions facultatives et extras sont à régler en espèces ou par carte de crédit.

Les déjeuners ou dîners du 1er et dernier jours sont en fonction de l'heure d'arrivée de l'avion : soit pris dans l'avion soit à destination.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « CGV ») ont vocation à régir les ventes conclues entre l'association SAVATOU, association déclarée en Préfecture de Savoie sous le n° 3151, ayant pour n° SIRET : 34019130300031, située 29 avenue Jean Jaurès 73000, Chambéry et les personnes physiques majeures qui n'agissent pas à des fins professionnelles, les comités d'entreprise et les associations (ci-après désignés le/les « Client(s) »). Les CGV s'appliqueront à toute commande passée auprès de SAVATOU pour un voyage, un séjour ou une sortie à la journée effectué(e) en groupe (ci-après désignée la/les « Commande(s) »).

1. OBLIGATION D'ADHESION PREALABLE

Préalablement à la Commande, l'Adhérent doit avoir rempli et adressé une demande d'adhésion à SAVATOU. Le montant de l'adhésion doit être réglé intégralement avant le départ. L'adhésion est annuelle et indépendante de toute Commande, son règlement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque cause que ce soit.

L'Adhérent doit obligatoirement renseigner sa véritable identité.

Cette identité renseignée par l'Adhérent sera celle utilisée par SAVATOU pour les différentes réservations nécessaires à la réalisation du voyage, du séjour ou de la sortie. S'il s'avère que l'identité renseignée est fausse, erronée ou, plus généralement, qu'elle ne correspond pas aux documents d'identité de l'Adhérent, SAVATOU ne pourra pas en être tenue responsable.

Le CSE, comité d'entreprise, l'amicale ou l'association, lors de son inscription, doit renseigner tous les éléments d'identification demandés par SAVATOU.

Par ailleurs, SAVATOU procédera aux différentes réservations grâce aux renseignements fournis par le CSE, comité d'entreprise, l'amicale ou l'association. En cas de renseignements erronés, faux ou manquants la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être engagée si les réservations ont été effectuées conformément aux renseignements communiqués.

Si cela conduit à l'annulation de tout ou partie du voyage, du séjour ou de la sortie, les frais prévus à l'article 10.2 seront perçus par SAVATOU.

2. ACCEPTATION DES CGV

L'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepté les CGV avant la passation de la Commande. Il reconnaît que les CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute Commande passée par l'Adhérent.

3. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur, et, notamment, de l'article L. 221-2 du Code de la Consommation, l'Adhérent est conscient qu'il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation pour les Commandes passées auprès de SAVATOU.

4. INFORMATION PREALABLE

Avant de passer Commande, SAVATOU remet à l'Adhérent dans un premier temps une brochure descriptive ou un programme détaillé de l'offre incluant les CGV, avant de lui remettre un contrat de réservation. L'Adhérent déclare avoir pris connaissance de ces éléments, y compris des CGV avant d'avoir passé la Commande.

La durée des voyages à forfait ou séjour indiquée sur le programme court à compter de la date de la convocation au lieu du départ à la date de retour. Par conséquent, il est expressément rappelé que le jour du trajet consacré au départ et le jour du trajet consacré au retour sont inclus dans la durée du voyage mentionnée dans l'offre, la première et/ou la dernière nuit peuvent donc être écourtée(s) par les transports, ce qui ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

SAVATOU se réserve cependant la possibilité de modifier à tout moment les éléments de la brochure descriptive ou du programme détaillé de l'offre et du contrat de réservation. Dans ce cas, ces éléments sont mis à jour par SAVATOU. De telles modifications n'étant pas applicables aux commandes déjà passées, exception faite des modifications résultant de l'application des articles L. 211-12, L. 211-13 et R. 211-8 du Code du tourisme, tel que prévu aux articles 10.1 et 12 ci-après, ou en cas de force majeure rendant impossible l'exécution de la prestation, tel qu'indiqué à l'article 10 (« MODIFICATIONS ET ANNULATION »)

Les propositions contenues dans les brochures descriptives ou programmes remis par SAVATOU sont faites dans la limite des places disponibles mises en vente.

5. PASSATION DE COMMANDE

Afin que la Commande soit enregistrée par SAVATOU, l'Adhérent doit retourner le contrat de réservation dûment rempli et signé par ses soins, dans un délai de 8 (huit) jours suivant l'envoi du contrat de réservation par SAVATOU accompagné du règlement d'un acompte, correspondant, au minimum, à 30% du montant total de la Commande, ou 100 % si départ à moins de 30 jours, selon les modalités exposées à l'article 7 « PAIEMENT »

La Commande sera considérée comme étant définitive qu'à la date du règlement complet de l'acompte.

Pour toute demande d'inscription d'un mineur au sein d'un groupe, la démarche devra être faite par une personne titulaire de l'autorité parentale ou légale et qui sera capable d'en justifier.

6. COMMANDE SUR-MESURE POUR UN GROUPE DE PERSONNES

Un groupe de personnes, constitué d'au minimum 20 personnes, souhaitant souscrire ensemble à une Commande pour un séjour ou un voyage à réaliser à la même date et pour un voyage identique (ci-après dénommé le « Contrat Groupe ») peut bénéficier des tarifs d'inscription groupe de SAVATOU.

Un devis personnalisé est adressé à l'Adhérent selon les demandes formulées par lui. A réception du devis, l'Adhérent pourra solliciter des renseignements complémentaires ou des modifications auprès de SAVATOU, ou faire part de son acceptation. A défaut de disposition contraire dans le devis, celui-ci ne sera valable, s'agissant notamment des conditions tarifaires, que durant une période de 15 jours suivant la réception du devis par l'Adhérent.

Le Contrat Groupe sera considéré comme définitivement conclu qu'après remise par l'Adhérent à SAVATOU du contrat signé accompagné du règlement d'un acompte, correspondant, au minimum à 30% du montant total de la Commande, selon les modalités exposées à l'article 7 « PAIEMENT » ci-après.

Tout dépassement du nombre contracté doit être expressément soumis par écrit à l'accord préalable de SAVATOU.

Les membres du groupe inscrits sont soumis aux conditions contractuelles du Contrat Groupe y compris en cas d'annulation ultérieure. Le Contrat Groupe est établi pour une capacité donnée de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, SAVATOU et/ou le prestataire peuvent refuser les personnes supplémentaires, le Contrat Groupe étant alors réputé rompu du fait de l'Adhérent. Dans ce cas, le prix de la Commande ne fera l'objet d'aucun remboursement à l'Adhérent.

L'Adhérent à l'origine de la souscription d'un Contrat Groupe devra fournir à SAVATOU, par écrit et de façon lisible, la liste des participants, 30 jours avant le départ, en mentionnant les noms, prénoms, dates de naissance, sexes de chaque participant. Ceux-ci seront regroupés de façon à satisfaire aux contingements imposés par l'hébergement et le transport. SAVATOU dégage sa responsabilité en cas de fourniture trop tardive de ces informations compte tenu des contraintes imposées par les prestataires.

Si le nombre de personnes portées sur la liste est inférieur au nombre prévu dans le Contrat Groupe, l'Adhérent devra obligatoirement mentionner par écrit si les places restantes sont annulées ou conservées par lui. Les conditions tarifaires pourront en cas de réduction d'effectif être revues à la hausse, l'Adhérent en sera informé systématiquement avant le départ.

7. PAIEMENT

7.1 Pour les voyages à forfait, séjour, sortie à la journée et prestations sèches hors billet d'avion, de bateau et d'autobus

Le paiement de l'acompte peut être effectué directement dans l'une des agences de SAVATOU ou à distance par virement ou par chèque à l'ordre de SAVATOU. La Commande ne devient effective qu'à la réception du paiement de l'acompte par SAVATOU ou à l'encaissement des sommes pour les paiements par chèque.

Sauf disposition contraire prévue dans le contrat de réservation ou accord dérogatoire préalable des parties, le solde du voyage, correspondant à 70% du montant total de la Commande devra être réglé, selon les mêmes modalités que celles visées au paragraphe ci-dessus, au plus tard 30 (trente) jours avant le départ. A défaut de réception du solde dans le délai précité, SAVATOU considérera que l'Adhérent a annulé son voyage et sera redevable des frais d'annulation prévus à l'article 10.2 ci-après.

Pour les inscriptions intervenant moins de 30 (trente) jours avant le départ, le règlement intégral des prestations sera exigé au moment de la Commande.

7.2 Pour les billets d'avion, de bateau et d'autobus vendus seuls

Les ventes de titres de transport sur ligne régulière seuls ne sont pas soumises aux règles du Code du tourisme relatives aux contrats de vente de voyages et séjours prévues aux articles L. 211-7 et suivants. Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau et/ou d'autobus, doit être réglé intégralement au jour de la Commande, et ce quelle que soit la date de départ. La Commande ne pourra être considérée définitive à défaut de règlement intégral.

8. SORTIE A LA JOURNEE

Les sorties à la journée ne sont pas soumises aux règles du Code du tourisme relatives aux forfaits touristiques tels que définis à l'article L. 211-2 de ce code. Ces forfaits à la journée incluent le transport aller-retour et les activités.

En cas de force majeure et notamment si les conditions météorologiques sont susceptibles de mettre en danger la sécurité des Clients, SAVATOU pourra annuler la journée ou la sortie ou la réaliser en un autre lieu ou à une autre date ;

En cas d'annulation de la journée ou de la sortie pour les raisons ci-avant évoquées, SAVATOU en informera l'Adhérent dans les meilleurs délais, émettra un avoir du montant payé par l'Adhérent ou remboursera l'Adhérent à la demande de ce dernier, et ne sera redevable d'aucune indemnité. SAVATOU décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, chaque Client étant responsable de son matériel durant la journée. **En cas d'interruption de la sortie à l'initiative de l'Adhérent, aucun remboursement ne sera effectué par SAVATOU**

9. ASSURANCES

Au moment de la souscription à une Commande, SAVATOU offre la possibilité à l'Adhérent de souscrire une assurance annulation, interruption de séjour et rapatriement, dont le prix est fixé à 2.25% du montant total de la Commande. L'ensemble des garanties est détaillé dans la notice d'information "Assurances" accompagnant la brochure descriptive ou le devis et est consultable à tout moment sur le Site à l'adresse suivante www.savatou.fr ou dans les agences SAVATOU préalablement à la Commande. Il appartient à l'Adhérent de vérifier, préalablement à la souscription de l'assurance, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Aucune modification ne sera possible une fois que l'Adhérent aura souscrit à l'assurance proposée par SAVATOU.

10. MODIFICATIONS ET ANNULATION / RESOLUTION

10.1 A l'initiative de SAVATOU

SAVATOU se réserve, conformément aux dispositions de l'article L. 211-13 du Code du tourisme, le droit d'effectuer des modifications mineures de la Commande avant le début d'exécution, à l'exclusion du prix modifiable dans les conditions prévues à l'article 12 « PRIX DES PRESTATIONS » ci-après. SAVATOU avertira le plus rapidement possible l'Adhérent de l'impossibilité d'exécution de la ou des prestations, par écrit. En cas de modification d'un des éléments essentiels de la Commande, dont le respect est devenu impossible par suite d'événements extérieurs indépendants de la volonté de SAVATOU, l'Adhérent aura en outre la possibilité soit de résoudre la Commande sans frais, soit d'accepter la ou les modifications proposées. La prestation de substitution

proposée à l'Adhérent sera présumée acceptée à défaut de réponse dans les 7 (sept) jours suivant sa notification par SAVATOU. Par exception à ce qui précède, en cas de modification d'éléments non essentiels mais entraînant une augmentation du prix de la Commande supérieure à 8% du prix initial, l'Adhérent dispose d'un délai de 7 (sept) jours pour faire part de son acceptation, à défaut la modification sera réputée refusée par l'Adhérent. En cas de refus de l'Adhérent de modification d'un des éléments essentiels de la Commande ou de modification entraînant une augmentation du prix supérieure à 8 % du prix initial, SAVATOU lui remboursera le montant d'ores et déjà versé.

SAVATOU peut être amenée à annuler un voyage à forfait ou un séjour avant le départ. Dans un tel cas, SAVATOU en informera l'Adhérent dans les meilleurs délais et le remboursera intégralement au plus tard dans les quatorze jours suivant la résolution de la Commande.

L'Adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité ou pénalité en cas d'annulation à l'initiative de SAVATOU dans les cas suivants :

- Lorsque le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le programme ou le Contrat Groupe et que SAVATOU notifie la résolution du contrat au voyageur dans les meilleurs délais, sans pouvoir dépasser :

o 20 jours avant le début du voyage à forfait ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours

o sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;

o quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

- Si cette annulation est imposée par un cas de force majeure ou le fait d'un tiers ou à raison d'un risque pour la sécurité de l'Adhérent, et plus généralement lorsqu'elle est rendue nécessaire par des circonstances exceptionnelles et inévitables indépendantes de la volonté de SAVATOU.

10.2 A l'initiative de l'Adhérent

L'existence de nombreux intermédiaires (hôteliers, transporteurs, etc...) et de délais de règlement imposés par ceux-ci à SAVATOU justifie la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

Si l'Adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler, totalement ou partiellement, avant le départ, un voyage à forfait ou un séjour, il devra en informer SAVATOU par écrit, par tout moyen permettant de s'assurer de la réception de l'annulation, dans les plus brefs délais suivant la survenance de l'événement, sous réserve de dispositions contraires prévues dans la brochure descriptive, le devis ou le Contrat Groupe. La date de réception de la demande d'annulation sera retenue comme date d'annulation.

Les frais d'annulation imputables à l'Adhérent sont les suivants :

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

En outre, pour chaque annulation, SAVATOU facturera à l'Adhérent 20€ de frais lorsqu'il s'agit d'un voyage à forfait ou d'un séjour et 10 € pour une sortie journée.

L'interruption en cours de voyage et/ou la non consommation d'une ou plusieurs prestation(s) par l'Adhérent, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf si le voyageur a souscrit l'assurance annulation rapatriement proposée par Savatou et que les conditions sont couvertes.

Aucun remboursement ne peut intervenir si l'Adhérent ne se présente pas aux heures et aux lieux mentionnés dans sa convocation, son programme ou sa Commande, ou s'il ne peut pas présenter les documents exigés pour son voyage

(pièces d'identité, billets d'avion, vaccinations...), ou si les informations renseignées lors de son inscription ne correspondent pas à ses documents d'identité.

Dans certains cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Les frais fixes aériens, bateau : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol.

- Les frais fixes terrestres : les frais engagés pour des réservations fermes comme pour certains visas, spectacles, billetterie... vous seront facturés en cas d'annulation.

- Les frais d'assurance et d'adhésion : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et les frais d'inscription sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Dans le cas de Commande de prestations sèches de transport par avion, bateau ou autobus, non combinées avec d'autre service de voyage au sens de l'article L. 211-2 du Code du tourisme, l'annulation par le Client ne donnera lieu à aucun remboursement.

Le voyageur a le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire.

11. CESSION DU CONTRAT

Selon l'article R211.7 du Code du Tourisme, l'Adhérent peut céder, au plus tard 7 jours avant le départ, le contrat à une personne qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage (par exemple, conditions particulières nécessaires pour correspondre aux modes d'hébergement et de pension, à la formule de voyage, au nombre de passagers, aux enfants se situant dans la même tranche d'âge) et si les autorités internationales éventuellement concernées acceptent le changement.

L'Adhérent cédant devra avertir SAVATOU, par tout moyen qui permette d'en accuser réception, au plus tard sept (7) jours avant la date du départ. Si le voyage est une croisière, ce délai de prévenance est de quinze (15) jours.

La cession d'un contrat pour une activité journée ou séjour organisée par SAVATOU occasionnera des frais de 10€ facturés par SAVATOU à l'Adhérent cédant.

L'Adhérent cédant restera en outre responsable solidairement avec l'Adhérent cessionnaire de tous les coûts engendrés par cette cession. La cession d'un titre de transport et certaines prestations touristiques n'est pas possible sans l'accord du prestataire. Ainsi, concernant notamment les billets d'avions, les compagnies aériennes appliquent des pénalités ou refacturent le prix du nouveau billet d'avion. Ces coûts seront à la charge de l'Adhérent cédant et de l'Adhérent cessionnaire. Plus la demande de cession est tardive, plus les frais peuvent être importants.

L'Adhérent ne peut céder ses contrats d'assurance. Le Contrat ayant déjà commencé de produire un effet, les dispositions de la présente clause ne peuvent trouver application, sauf accord préalable écrit de SAVATOU.

12. PRIX DES PRESTATIONS

Les tarifs sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur avant la date d'ouverture des inscriptions, ou au moment de l'envoi de la brochure descriptive, du devis ou du Contrat Groupe, et notamment :

- en matière de taux de change des monnaies étrangères par rapport à l'euro ;
- en matière de coûts des transports aériens, terrestres, fluviaux et maritimes ;
- en matière de taxes légales ou réglementaires ;

Les voyages à forfait, séjours, sortie journée ou les services de voyage tels que définis au 2^e du I de l'article L. 211-1 du Code du tourisme sont fournis aux tarifs en vigueur sur la brochure descriptive, le devis ou le Contrat Groupe remis par SAVATOU, lors de l'enregistrement de la Commande. SAVATOU se réserve la

possibilité de modifier, à tout moment ses tarifs jusqu'à la date de passation d'enregistrement de la Commande. Les prix sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Aucune contestation concernant les tarifs ne pourra être acceptée après passation d'une Commande. Les tarifs donnés sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans un forfait ou toute interruption de voyage par un Client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé) ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf si dans ce dernier cas, le voyageur a souscrit l'assurance rapatriement et que les conditions sont remplies.

Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, SAVATOU peut modifier le prix, de la Commande devenue définitive, à la hausse comme à la baisse et au plus tard 20 jours avant le début du voyage, dans certaines hypothèses. Ainsi, l'Adhérent accepte que le prix puisse être modifié en cas :

- de variation des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré. A défaut de stipulations contraires dans la brochure ou le contrat de réservation, le prix pourra être révisé en fonction de l'évolution de la devise concernée. Le cours de référence étant celui en vigueur à la date de la Commande. La parité évaluée est égale à 100 % du prix, à l'exception du prix des vols internationaux

- de variation du coût des transports, liée notamment au coût des carburants.

- de variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies, telles que, notamment, taxes d'atterrissement, d'embarquement, de débarquement, ou de sécurité.

En cas d'une modification du prix, SAVATOU s'engage à en informer l'Adhérent par courrier papier ou électronique au plus tard vingt (20) jours avant la date de son départ.

Tout refus de la part de l'Adhérent de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation de sa part pour laquelle il sera fait application des dispositions de l'article 10.2, sauf augmentation du prix supérieure à 8% du prix initial tel que prévu à l'article 10.1 ci-avant.

13. TRANSPORTS

SAVATOU répond du bon déroulement du voyage, sans toutefois qu'elle puisse être tenue responsable des faits imputables soit à l'Adhérent, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 16 « FORCE MAJEURE » ci-après.

SAVATOU est soumise aux conditions des prestataires de transport. En aucun cas, SAVATOU ne saurait être soumise à une responsabilité plus lourde que celle de son prestataire de transport, celle-ci étant limitée au dédommagement le plus bas prévu par les conventions internationales ou la réglementation étatique qui trouverait à s'appliquer.

Les horaires des transporteurs aériens, maritimes, fluviaux ou terrestres, n'étant pas connus au moment de l'impression des brochures ou programmes, ne sont indiqués qu'à titre indicatif et ne sont pas de nature contractuelle. Les dates des jours de départ et de retour relèvent du contrat de voyage. Les prix sont forfaitaires et tiennent compte du temps de transport dans la durée globale du forfait. En aucun cas, les frais liés à ces horaires de départ et de retour imposés par le transporteur ne pourront être pris en charge par SAVATOU ou justifier une éventuelle annulation de l'Adhérent ni un quelconque remboursement. De même, une modification d'horaires, de date, un retard ou une annulation à l'initiative du transporteur, ne constituent pas une annulation du fait de SAVATOU et n'ouvrent droit à aucune indemnité de ce chef.

13.1 Transports aériens

SAVATOU est soumise aux conditions de la compagnie, y compris à propos de la responsabilité de la compagnie aérienne, dont la mise en cause est définie notamment par les Conventions de Varsovie et Montréal, applicables aux transports aériens internationaux.

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ainsi que les aéroports de départ et d'arrivée et les types d'appareils. Les horaires sont communiqués lors de l'envoi de la convocation mais restent susceptibles de modification jusqu'au jour du départ, les terminaux de départ et de retour et les horaires de vol pouvant être modifiés sans préavis par les compagnies aériennes. Le retard, au sens de l'article 6 du règlement (CE) n° 261/2004, se calcule entre l'horaire d'embarquement confirmé le jour même le cas échéant par le représentant de la compagnie et l'heure effectif d'embarquement. Le Règlement CE 261/2004

du 11 février 2004 confère le droit aux passagers aériens d'obtenir du transporteur aérien, selon les circonstances, une prise en charge, un remboursement et/ou une indemnisation en cas de surréservation, de retard ou d'annulation du vol. Ces obligations qui pèsent uniquement sur les compagnies aériennes, ne peuvent en aucun cas être assumées par SAVATOU.

Les compagnies aériennes peuvent refuser l'embarquement à une femme enceinte. Dans une telle hypothèse, SAVATOU ne saurait en être tenue pour responsable. Il appartient à l'Adhérent de s'assurer auprès des compagnies aériennes de la possibilité d'embarquer.

Il appartient à l'Adhérent de se renseigner sur le poids maximal des bagages qu'il peut embarquer et sur les objets qu'il peut amener. En cas d'excédent de bagage, le voyageur pourra avoir à acquitter une taxe variable en fonction de la compagnie et du parcours. SAVATOU ne pourra pas être tenue responsable de tout refus d'embarquement pour détention d'objets dangereux par l'Adhérent et/ou de tout refus de la compagnie aérienne de procéder à l'enregistrement d'un bagage.

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, la responsabilité relève exclusivement de la compagnie aérienne. Nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit, afin de pouvoir porter réclamation auprès de la compagnie.

La liste des documents nécessaires à l'embarquement est communiquée à l'Adhérent avant son départ. En cas de non-présentation d'un document nécessaire à l'embarquement, l'Adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnisation. Il devra notamment se présenter avec tous ses documents d'identité en vigueur et tous les documents nécessaires à la sortie du territoire de départ et à l'entrée dans les différents pays d'arrivée et/ou de transit. L'Adhérent ne sera remboursé d'aucune somme et ne pourra prétendre à aucune indemnité en cas de non-respect du présent article.

La non-utilisation, totale ou partielle, des billets d'avion pour une cause étrangère à SAVATOU n'entraînera aucun remboursement des billets. Le remboursement des taxes aériennes sera effectué par SAVATOU, sous réserve du remboursement qu'elle aura elle-même perçu de la compagnie aérienne, dès que l'Adhérent lui aura fait parvenir sa demande de remboursement.

En cas d'arrivée ou de départ sur un vol différent des autres membres inscrits sur le même voyage, à l'initiative de l'Adhérent, les frais de transfert éventuels sont à la charge exclusive de l'Adhérent.

Il sera communiqué sur votre programme de voyage l'identité du ou des transporteurs aériens susceptibles d'assurer votre transport avec des indications sur les horaires et, le cas échéant, les escales connues à cette date. En cas de modification, postérieurement à votre inscription, SAVATOU s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès lors qu'elle en aura connaissance et jusqu'à votre départ, tout changement dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens.

Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à la volonté de SAVATOU. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

13.2 Transports maritimes, fluviaux et terrestres

SAVATOU est soumise aux conditions de la compagnie de transport maritime, fluvial ou terrestre, y compris à propos de la responsabilité dont la mise en cause est régie notamment par les conventions internationales applicables aux transports ferroviaires et maritimes, terrestres internationaux.

Les billets ne sont pas remboursables après émission, que ce soit pour cause de modification de date ou d'annulation de voyage à l'initiative de l'Adhérent.

14. PRESTATIONS SUR PLACE

14.1 Hébergements

Les descriptifs d'hébergement donnés ne le sont qu'à titre informatif et non contractuel. Les classifications des hébergements sont faites selon les normes locales en vigueur dans le pays de destination et/ou établies à la propre initiative de l'hôtelier.

14.2 Repas

Le nombre de repas inclus est précisé dans la brochure descriptive ou devis. Sauf stipulation contraire, les boissons ne sont pas comprises.

Selon les pays, les prestataires ne disposent pas nécessairement d'eau courante. Dans une telle hypothèse les frais d'achat de bouteilles d'eau sont à la charge de l'Adhérent. De plus, même en cas d'eau courante, dans certains pays, le pichet d'eau est payant.

14.3 Activités

Certaines activités proposées peuvent présenter des risques et nécessiter un certificat médical pour leur pratique. En ce cas, SAVATOU en informera l'Adhérent avant son départ. SAVATOU ne pourra pas être tenue responsable de l'impossibilité pour l'Adhérent de réaliser une activité du fait de l'absence de certificat médical. Certaines activités peuvent être annulées par les prestataires de SAVATOU pour des raisons de sécurité (notamment conditions météorologiques défavorables). Dans une telle hypothèse, la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être recherchée par l'Adhérent.

15. RESPONSABILITÉ

SAVATOU étant responsable de la bonne exécution du voyage à forfait ou du séjour, sa responsabilité ne pourra être engagée que dans le respect des règles applicables à la responsabilité des agents de voyage.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de SAVATOU en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de SAVATOU sera limitée à trois fois le prix total du voyage. SAVATOU ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Par conséquent, SAVATOU ne sera aucunement responsable en cas, notamment, de :

- perte ou vol des billets d'avion
- vols ou détériorations d'objets personnels (il est conseillé aux voyageurs de ne pas emporter des objets de valeur et/ou de les garder en permanence sous leur surveillance directe)
- défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination, certificats médicaux, le cas échéant documents nécessaires pour être accompagné de mineurs...) ou non conformes aux indications figurant sur la brochure descriptive, le devis et/ou le Contrat Groupe
- défaut de présentation de l'Adhérent aux lieux et heure de commencement du voyage ou du séjour
- de force majeure (article 16 « FORCE MAJEURE), fait imprévisible ou inévitable causé par un tiers, menace sur la sécurité des voyageurs ou fait imputable à l'Adhérent
- dommages survenus dans le cadre d'une prestation non organisée par SAVATOU et non comprise dans la Commande.

Les prestataires intervenant pour l'exécution de la Commande conserveront, en tout état de cause, les responsabilités propres à leurs activités aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale et/ou des conventions internationales.

Les descriptifs des sites, villes, stations, les prestations proposées par ceux-ci sont données par SAVATOU à titre indicatif sans caractère contractuel.

L'Adhérent doit informer SAVATOU, par tout moyen, de toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage, du séjour ou de la sortie journée.

En souscrivant une réservation pour un enfant mineur, les parents ou tuteurs s'engagent à mettre en œuvre leur assurance responsabilité civile et à assumer leur responsabilité pour tout fait ou dommage causé par le mineur pendant le séjour.

En cas de non-conformité affectant l'exécution du voyage à forfait ou du séjour tel que prévu dans la Commande, l'Adhérent doit en informer SAVATOU, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce.

Conformément à l'article L. 211-17-1 du Code du tourisme, en cas de difficulté rencontrée par l'Adhérent et affectant le bon déroulement du voyage ou du séjour SAVATOU apportera dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce une aide appropriée à l'Adhérent.

Le voyageur est tenu d'informer directement SAVATOU de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement l'agence SAVATOU où il a acheté le voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité constatée sur place pourra avoir une influence sur le montant des suppléments imputés, dont le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

16. FORCE MAJEURE

Des événements de force majeure empêchent soit l'Adhérent, soit SAVATOU ou les prestataires impliqués dans la réalisation des prestations d'exécuter toute ou partie des obligations prévues dans la Commande. Ainsi, sont considérés comme des événements de force majeure tous les événements exceptionnels et inévitables rendant impossible l'exécution de ses obligations par SAVATOU et/ou les prestataires concernés, et notamment les événements suivants :

- grève des moyens de transport, des hôteliers, des aiguilleurs ou du personnel de tous prestataires extérieurs à SAVATOU ;
- insurrection ou émeute dans le pays de départ ou d'arrivée ;
- fait du prince ;
- conditions géographiques/géopolitiques, climatiques, sanitaires et/ou politiques susceptibles de mettre en danger la vie de l'Adhérent (notamment, placement en vigilance rouge du pays de destination par le site www.diplomatie.gouv.fr)

En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie qui le subit en informera l'autre dès que possible.

Lors de la survenance d'un cas de force majeure, SAVATOU peut proposer une ou des prestations de substitution ou rembourser l'Adhérent selon le choix de ce dernier, en revanche SAVATOU ne sera tenue à aucune indemnité de quelque sorte que ce soit à l'égard de l'Adhérent.

17. RECLAMATIONS

Sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée à SAVATOU par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de vingt et un (21) jours suivant la date de retour du voyage, du séjour ou de la sortie. Pour être étudiée par SAVATOU, cette demande devra être accompagnée des pièces justificatives. SAVATOU répondra dans les meilleurs délais suivant la date de réception de la lettre recommandée accompagnée de tous les justificatifs à la réclamation formée par l'Adhérent. Si aucun accord n'est trouvé, les Parties devront s'en remettre au médiateur, dans les conditions décrites à l'article 21 (« LOI APPLICABLE – MEDIATION ») ci-après.

18. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

SAVATOU a souscrit auprès de ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet -CS300051- 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex, une police d'assurance responsabilité civile organisateur de voyages, sous le numéro de police 64216784. Les plafonds de garantie par année d'assurance sont les suivants :

- dommages corporels, matériels et immatériels confondus, à hauteur de 3 000 000 €

19. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par l'Adhérent sur le site SAVATOU permettent notamment à SAVATOU de traiter les Commandes, d'identifier chacun des utilisateurs et de communiquer avec eux, si nécessaire, pour une bonne gestion de la relation commerciale. Notre politique de gestion des données personnelles est consultable au lien suivant : <https://www.savatou.fr/49-donnees-personnelles-cookies>

SAVATOU est le responsable du traitement et le destinataire des données. Les données personnelles peuvent le cas échéant être transmises à des tiers aux fins d'exécution des Commandes, notamment aux prestataires en charge de la livraison des Commandes ou les prestataires intervenant dans les prestations commandées (prestataires d'hébergement, prestataires de transport notamment). Elles sont conservées pendant la durée de la relation commerciale et la durée des obligations légales ou contractuelles afférentes.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles, l'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande peut exercer un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, pour les informations qui le concernent, de limitation du traitement, ainsi que transmettre à SAVATOU des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après sa mort, en adressant sa demande par mail à l'adresse admin@savatou.fr.

L'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande peut également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement. En cas de manquement au présent article, l'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande pourra introduire une réclamation auprès de la CNIL.

20. DISPOSITIONS DIVERSES

Le fait pour SAVATOU ou pour l'Adhérent de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des CGV n'emporte pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

21. LOI APPLICABLE – MEDIATION

Les CGV, ainsi que tous les contrats et Commandes conclus par SAVATOU avec les Clients sont soumis au droit français.

En cas de différend, l'Adhérent pourra préalablement saisir le Médiateur du tourisme et des voyages MTV : BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 - <http://www.mtv.travel/index.php?page=Accueil>. En cas d'échec de la médiation, la partie la plus diligente pourra saisir si elle le veut une juridiction légalement compétente.

Droits octroyés à l'Adhérent bénéficiaire d'un voyage à forfait ou d'un séjour

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. SAVATOU sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, SAVATOU dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme:

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.

- Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

SAVATOU bénéficiaire de la garantie financière du FMS-UNAT.